

Quelques renseignements sur notre Institut de formation

La formation qualifiante :

Des sessions de 4 mois (dont un mois en crèche) sont proposées tous les ans, aboutissant à un Certificat de Qualification Professionnelle de Garde d'enfants au domicile.



La formation continue

Chaque salariée peut bénéficier de 40 heures de formation continue par an. Différents modules, labellisés par l'Institut FEPEM, sont destinés aux personnes en poste chez un particulier. Elles bénéficient du maintien de leur salaire. Les frais pédagogiques et le salaire sont pris en charge par AGEFOS PME.

Les différents modules de formation :

Garde d'enfants de 0 à 3 ans (GE03), Garde d'enfants de 3 à 10 ans (GE310), Relation et Communication (GERC), Sécurité et Prévention (GESP), Activités Périscolaires et Loisirs (GEPL), Linge et Techniques de repassage (TPEL).



Validation des Acquis de l'Expérience :

Après avoir travaillé 1800 heures au domicile et suivi certains modules de formation continue, votre employée pourra valider ses acquis afin d'obtenir le Certificat de Qualification Professionnelle de Garde d'enfants à domicile.

Notre équipe est à votre disposition
pour répondre à vos demandes

32, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

www.aide-a-la-maison.com

Par téléphone :
01.46.24.25.53

Par fax :
01.40.88.06.41

Par e-mail :
alm@aide-a-la-maison.com

Métro/RER C : Porte Maillot
Parking : place du Marché



Vos interlocuteurs :

Stéphanie MANCION
Psychologue
Directrice

Catherine CAILLOCE
Educatrice de Jeunes Enfants
Chargée du recrutement

Nathalie
Secrétariat

Aide à la Maison Services

Garde d'enfants au domicile

Garde simple

Garde partagée

Sortie d'école

Sortie de crèche

Sortie de maternité



Neuilly-sur-Seine
Association loi 1901-Service mandataire
Agrément qualité 292/ILE/617 - 275/ILE/617
Frais déductibles des impôts

Qui sommes-nous ?

Aide à La Maison Services est une Association de Services aux personnes, créée en 1996 et agréée par les préfetures des Hauts-de-Seine et de Paris. Son but est la mise en relation des Assistantes Parentales avec les familles à la recherche d'une garde d'enfants au domicile.



Aide à La Maison Services vous propose, suite à l'adhésion à la Charte de Qualité de la CAF et du Conseil Général des Hauts-de-Seine :

- Des professionnelles ayant au minimum trois ans de références récentes, déclarées en tant qu'Assistante Parentale et contrôlées par nos soins, certaines déjà placées par **Aide à La Maison Services** chez un particulier.
- Des professionnelles issues de centres de formation, titulaires du Certificat de Qualification Professionnelle de Garde d'enfants au domicile (validé par l'Institut FEPEM de l'Emploi Familial) ; du Titre d'Assistant de vie (validé par l'AFPA) ; ou ayant obtenu un CAP Petite Enfance, un BEP Carrières Sanitaires Sociales, un diplôme d'Auxiliaire de Puériculture.

Les candidates ne sont retenues qu'à l'issue favorable des tests, de deux entretiens, et à la présentation d'un dossier administratif complet.

Le métier d'Assistante Parentale

Les Assistantes Parentales répondent aux besoins de vos enfants à votre domicile pendant votre absence (sécurité, éveil, soins, alimentation, sommeil). Elles prennent en charge l'entretien de leur environnement.

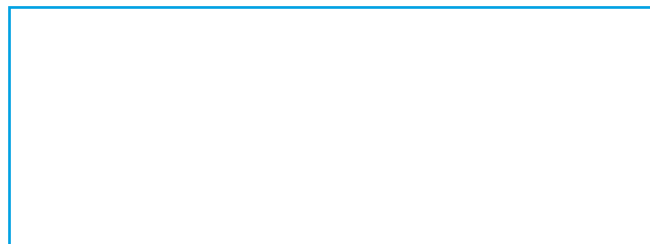


En garde simple : un enfant ou une fratrie
En garde partagée : Vous pouvez trouver une autre famille en consultant notre site Internet. Les besoins des deux familles doivent être compatibles.
En sortie de maternité : de jour comme de nuit
En sortie d'école, de crèche.



Pour répondre aux objectifs de la Charte de Qualité, **Aide à La Maison Services** propose :

- Un suivi au domicile avec l'accord des parents.
- Le regroupement (ateliers, sorties) des Assistantes Parentales avec les enfants.
- Des réunions d'information et d'échanges pour les Assistantes parentales.
- Un accès prioritaire à la formation continue dans notre Institut de Formation (voir au verso), parcours de VAE.



Nos prestations

L'ensemble de nos prestations sont proposées dans deux formules annuelles différentes : «Initial» et «Confort» :

- Notre méthodologie,
- Définition personnalisée de vos besoins,
- Simulation du coût global de l'emploi d'une Assistante Parentale,
- Des conseils liés au recrutement,
- Sélection des candidates et leur mise en relation avec vous,
- Rédaction de la lettre d'engagement et du contrat de travail,
- Renseignements ou gestion administratifs et juridiques,
- Remplacements illimités,
- Gestion de la formation continue,
- Suivi de l'accueil de votre enfant.

Détails et tarifs sur demande ou sur notre site : www.aide-a-la-maison.com.

Frais déductibles des impôts